

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 MAI 2014

PRESENTS : Jean Marc LAGRIFFOUL, Annick SAJOUS, Anne-Laure GUILLET, Sylvie TARAGON, Christophe BRIQUET, Celsa BORDON, Hervé BOUËDEC, Cédric JACQUOT, Julien PAMELARD, Olivier PINGET, Claudia PINGUET, Frédéric REININGER-RAES, Nathalie RICHARD, Eric SOGNO-LINA.

Le Maire ouvre la séance et remercie M. Vincent RABATEL Conseiller Général du canton de Frangy pour sa présence à la réunion de conseil. Il lui laisse la parole.

M. RABATEL présente ses félicitations au nouveau conseil. Il tenait à les rencontrer afin de présenter le rôle et les compétences du Conseil Général. Ce dernier intervient dans des domaines très variés tels que la santé, la voirie, l'éducation, le transport.... Le Conseil Général est aux côtés des communes et de leurs groupements pour les aider à réaliser des équipements publics et à offrir ainsi une meilleure qualité de vie à leurs habitants par le biais notamment de subventions demandées au préalable par la commune. Il informe également le conseil des différentes aides perçues comme les Fonds Genevois qui sont très importants pour Clarafond-Arcine.

1°) – ELECTION DES DELEGUES AU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant à la Communauté de Communes du Val des Ussets pour les transports scolaires. A l'unanimité, le Conseil décide de recourir à un vote à main levée. Sont élus :

- Titulaire : Anne-Laure GUILLET
- Suppléant : Celsa BORDON

2°) – ELECTION DU DELEGUE AU SMDEA

Le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, organisme créé par le Conseil Général, auquel la commune adhère, est amené à renouveler l'intégralité du comité syndical à la suite du scrutin municipal et communautaire. Le Maire propose donc au conseil d'élire un délégué représentant le SMDEA.

A l'unanimité, le Conseil décide de recourir à un vote à main levée. Est élu :

- M. Christophe BRIQUET

3°) – ELECTION DU C.C.A.S

Par délibération n°201431 du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé la composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Le Maire invite donc le conseil à désigner ses quatre membres.

A l'unanimité, le conseil a élu :

- Mme Celsa BORDON
- Mme Sylvie TARAGON
- M. Julien PAMELARD
- M. Frédéric REININGER-RAES

Quatre membres hors conseil seront à nommer par arrêté du Maire.

Les personnes intéressées par cette fonction sont invitées à s'inscrire en Mairie avant le 3 juin 2014.

4°) – PRESENTATION DU PRESIDENT DU SIVOS

Monsieur le Maire félicite Cédric JACQUOT pour son élection en tant que président du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Clarafond – Chessenaz – Vanzy.

Pour information, messieurs Louis CHAUMONTET, Maire de Chessenaz et Jean-Yves MÂCHARD, Maire de Vanzy ont été élus vice-présidents.

5°) – PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Monsieur le Maire donne la parole à Sylvie TARAGON, adjointe chargée des finances, pour expliquer la situation financière de la commune.

La commune se trouve en insuffisance temporaire de liquidités.

Bien que les budgets 2014 soient équilibrés, il y a un décalage dans le temps entre les recettes et les dépenses. En effet, certaines subventions et remboursements de TVA ne seront perçus qu'au cours du deuxième semestre, voire en fin d'année. Or, de nombreuses factures relatives à la réhabilitation de la mairie ont déjà été payées depuis janvier ou sont à régler rapidement. En l'attente du versement des subventions, la commune doit faire face aux dépenses à court terme.

Pour pallier à l'insuffisance temporaire de liquidités, Sylvie TARAGON propose au conseil municipal de contracter auprès d'un établissement bancaire une ouverture de crédit à court terme de 140'000,00 euros sur une durée de 12 mois.

Cette avance n'entre pas dans le calcul de l'endettement de la commune. Elle est utilisable et remboursable à tout moment dans les 12 mois.

A l'unanimité, le conseil décide de demander au Crédit Agricole des Savoie l'attribution d'une ligne de crédit à court terme pour le montant et la durée proposés et donne délégation au Maire pour la signature du contrat à intervenir.

L'ensemble des points ayant été traité, Monsieur le Maire clôt cette séance.

INFORMATION

Le Maire et les Adjointes assureront une permanence en mairie le 1^{er} samedi de chaque mois

de 9 h 00 à 12 h 00

Nous vous invitons à venir nous rencontrer.

La première permanence aura lieu le Samedi 7 juin 2014

LE MAIRE,
Jean Marc LAGRIFFOUL